

Procès verbal du Conseil d'école du 2 février 2018

Ecole publique " Les Petits Murins "
17h30 – 20h00

Enseignants:

M. Boussin Christophe (excusé), Mme Coetmellec Agnès, Mme Caro Sandra, M. Le Stang Gareth, Mme Guihard Patricia, Mme Cado Valérie, Mme Balembois (excusée) M. Quérel Antony, Mme Chérel Lucile, Mme Villain-Laurent Hélène

Elus:

M. Guihard (maire de Nivillac), Mme Philippe (adjointe) et un représentant de La Roche-Bernard : Mme Le Thiec

Parents:

Mme Gomes Amorim, Mme Klynuski, Mme Gaboriaud (excusée), Mme Groussac, M. Le Bihan, Mme Joué M. Pinard, Mme Ferraty, Mme Pons, M. Le Flohic

Ordre du jour :

Organisation du temps scolaire pour l'année 2018/2019
Projet de la construction de la nouvelle école
Questions diverses

Retour sur le Compte-rendu du précédent conseil d'école du 10/11/17

Représentants de la mairie de Nivillac : aucune remarque sur le PV
Représentante de la mairie de la Roche-Bernard : aucune remarque sur le PV
Parents élus : aucune remarque sur le PV
Enseignants : rappel concernant l'évocation en conseil d'école des temps périscolaires :
le conseil d'école, sur proposition du directeur et conformément à l'article D411-2 du code de l'éducation :

- 1° Vote le règlement intérieur de l'école ;
 - 2° Etablit le projet d'organisation de la semaine scolaire
 - 3° Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école à laquelle il est associé, donne tous avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école, et notamment sur :
 - a) Les actions pédagogiques qui sont entreprises pour réaliser les objectifs nationaux du service public d'enseignement ;
 - b) L'utilisation des moyens alloués à l'école ;
 - c) Les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ;
 - d) Les activités périscolaires ;
 - e) La restauration scolaire ;
- etc....

Organisation du temps scolaire pour l'année 2018/2019 :

Rappel du calendrier à respecter : les différents avis doivent être remontés à l'Inspection pour le 16 mars 2018.
-Retour sur l'enquête réalisée par la municipalité : 87 familles ont retourné l'enquête, soit 119 enfants concernés, répartis comme suit :
- 49 élèves en classes maternelles
- 70 élèves en classes élémentaires
Réponses des familles :

- Rester à 4.5 jours d'école avec le mercredi matin : 26 familles soit 30%
- Revenir à 4 jours d'école : 55 familles soit 63%
- Sans avis : 6 familles soit 7%

- Position des parents : **la majorité des parents souhaite le retour à 4 jours.**
- Position des enseignantes école maternelle : **favorables à un retour à 4 jours** → fatigue des enfants le vendredi (excitation, moins de disponibilité), absentéisme fort le mercredi matin, surtout en PS.
- Position des enseignants école élémentaire : **favorables à un retour à 4 jours.** Les enfants sont plus disponibles et efficaces le matin mais il y a une fatigue en fin de semaine. Pas d'unanimité mais une majorité pour repasser à 4 jours en commençant un peu plus tôt le matin pour augmenter le temps de travail sachant qu'on ne peut pas toucher à la pause méridienne.
- Avis du conseil municipal : le conseil municipal aura lieu début mars et suivra sans doute la décision du conseil d'école.

Horaires actuels : 9h00 – 12h00 et 13h30 – 15h45

Proposition maternelle : 8h45 12h – 13h30 16h15 (3h15 : durée maximale pour l'attention des enfants)

Proposition élémentaire : 8h40 12h – 13h30 – 16h10

Projet de la construction de la nouvelle école :

La délibération du conseil municipal du 23 octobre portant sur la validation du projet du groupe scolaire au clos des métairies a été invalidée par le préfet en raison d'une fragilité juridique. Le conseil municipal se réunira à nouveau le 15 février avec la validation du projet comme ordre du jour. Monsieur Le Maire donne les informations suivantes : montant du projet : 4M700000 euros environ pour les 13 classes en 2 tranches, 1M de subventions, environ 3M200000€ pour la première tranche mais pas plus de subventions pour une tranche supplémentaire. Dépôt du permis de construire : fin février, début des travaux à l'automne 2018. Au moins 1 an de travaux (Noël 2019 ?).

Avis de la maternelle : très bel outil de travail – le point faible est la dimension de la cour (moins de 500 m²). Les inconvénients de réaliser le projet en deux phases sont multiples : nuisances sonores pour les élèves de la maternelle lors de la deuxième phase de travaux, dépose d'enfants et récupération en deux endroits pour de nombreux parents pour une durée indéterminée, restaurant scolaire dans la nouvelle école pour les élémentaires ? → conditions météo ? bus ? 2 lieux différents ? Réunion d'information pour les parents ? Pas prévue à ce jour mais il y a le bulletin municipal et le site de la commune.

Position de la Roche Bernard : les élus sont en attente, après leur demande auprès du maire de Nivillac, du plan de financement. Participation financière de la municipalité de La Roche ? Pas de réponse pour le moment.

Questions diverses :

-Poste de maître supplémentaire :

Hélène Villain-Laurent depuis 2015 (poste alloué pour 1 an puis reconduit 1 année). Le poste de maître supplémentaire serait susceptible d'être supprimé.

Ce poste a permis un travail de lecture individuellement au cycle 2, meilleure fluidité dans la lecture avec les plus grands → L'école constate des progrès importants pour les élèves les plus fragiles et pour tous les élèves de CP qui bénéficient d'un temps individuel de lecture journalier. Décision prise le 20/02/18 par l'Inspection Académique.

Une information pour les parents dans le carnet de correspondance sur ce sujet sera transmise.

-Sécurité : 2 PPMS existent « risques majeurs et attentat intrusion » et sont à transmettre chaque année par les directeurs à l'inspection par le biais du bureau numérique du directeur. La partie à remplir par la municipalité n'est pas renseignée et les directeurs y ont aussi notifié que les plans transmis dans les PPMS ne sont pas à jour (malgré les ajouts manuels des directeurs). Ces 2 documents seront transmis à la mairie .

En maternelle, les exercices « attentat intrusion » se font sous forme du « jeu du sifflet » (jeu de cache-cache) pour éviter le caractère anxiogène. Après plusieurs entraînements, l'exercice obligatoire a eu lieu le 25 janvier 2018. Problème rencontré → le sifflet ne s'entend pas dans la classe de GS.

Ecole élémentaire : la corne de brume est utilisée mais certaines classes n'entendent pas (CE2, CM2).

Il est donc nécessaire de disposer d'un signal entendu par tous pour ce type d'exercice et différent de l'alarme incendie comme le préconisait déjà le représentant de la gendarmerie lors de la visite du 14/06/2017.

PV de la Préfecture suite au passage de la commission de sécurité en date du 14 novembre : avis favorable mais présence de prescriptions dont plan d'évacuation non à jour....

Les exercices incendies sur le temps scolaires ont eu lieu le 29/09/2017 et 14/11/2017.

Il y a eu un exercice incendie sur le temps périscolaire le 21/12/2017 : les représentants de la mairie ne peuvent faire le compte rendu car ils ne disposent d'aucune information sur le sujet.

Un exercice de ce type est toujours demandé par les parents sur le temps de cantine.

-Restauration scolaire et pause méridienne

Retour suite au changement de prestataire : d'après le personnel et le retour des enfants auprès de leurs parents, ce serait mieux (diététicienne, 1 produit bio minimum par jour), moins de gaspillage et des temps d'animation. Les enseignants n'ont pas été prévenus de ces animations qui ont débordées sur le temps scolaire et qui ont excité les enfants. Carnaval en janvier ?

Le nouveau règlement du restaurant scolaire n'a pas été transmis aux familles, ni affiché, ni accessible sur le site internet avec les nouvelles modalités. Les parents trouvent dommageables que la facture arrive après le prélèvement, car en cas d'erreur (par ex TAP facturé comme pour un temps de garderie pour une maman), il est trop tard pour la modifier.

Surveillance sur le temps de cantine (entre 70 et 80 enfants pour 2 adultes en élémentaire) : problème de sécurité et d'encadrement des élèves à besoins particuliers. Particulièrement pour les élèves d'ULIS qui ont des soucis d'hygiène, plusieurs familles se sentent démunies. Des parents déclarent que, d'après leurs enfants, il y a de plus en plus de problèmes de violence et de comportement → serait-il possible qu'il y ait 1 personnel supplémentaire ? Les enfants d'ULIS pourraient-ils manger lors d'un premier service puis dans une salle au calme pour jouer ?

Même problème d'encadrement en maternelle : 2 adultes pour 55/60 enfants.

Situation d'un élève exclu de la cantine, décision reconduite. Quelles solutions ? Cet élève possède une AVSi sur le temps scolaire, possibilité sur le temps de cantine pendant 45 minutes.

Demande d'invitation des parents à la cantine pour observer le fonctionnement d'un temps méridien.

Les enfants seraient placés à la cantine et ce moment ne serait plus si convivial pour eux car ils n'ont pas forcément d'affinités avec leurs voisins de table.

- La demande de devis est faite par la municipalité de La Roche Bd pour la climatisation dans le préfabriqué.
- Le printemps des poètes : dépôt de boîtes à poèmes + affichage pendant l'événement accepté.
- Pourrait-on actualiser les informations de l'école sur le site de la mairie car celles-ci datent de 2013/2014 ?
Même demande pour le site de La Roche Bd. A qui envoyer et sous quels formats ?
- Soirée portes ouvertes en maternelle cette année : le 24 avril 2018.

Mme la secrétaire de séance

Mme Guihard
Directrice
école maternelle

Mr Quérel
Directeur
école élémentaire



